

## SÉANCE du 17 mars 2011

L'an deux mil onze, le 17 mars à 20 heures.

le Conseil Municipal de la commune de La Noë Blanche dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme **GARDAN Christine**, Maire.

Date de convocation : 09/03/2011

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

PRÉSENTS: C.GARDAN, H. GUYOT, S. AUBRY, X. FARUEL, O. DUBOIS, F. DESCHAMPS, J.Y. DELALANDE, D. RIAULT (Arrivée 21h00), J. RANNOU, A. BRIEUC, A. GENOUEL, P. GAREL formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES : M.-A. MONNIER, G. PROVOST

ABSENT : V. CHRETIEN

PROCURATION : D. RIAULT à H. GUYOT (jusqu'à son arrivée à 21h00).

M. GUYOT a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

**1 ■ Approbation du Compte de gestion 2010 « Commune ».**

- Dressé par M. ARMAND Pierrick, receveur.

**2 ■ Approbation du Compte de gestion 2010 « Assainissement ».**

- Dressé par M. ARMAND Pierrick, receveur.

**3 ■ Approbation du Compte administratif 2010 « Commune ».**

**4 ■ Approbation du Compte administratif 2010 « Assainissement ».**

**5 ■ Présentation des projets de budgets 2011 de la commune et de l'assainissement.**

**6 ■ Affectation du résultat de fonctionnement « Commune ».**

**7 ■ Affectation du résultat d'exploitation « Assainissement ».**

**8 ■ Vote des taux d'imposition des taxes directes locales.**

**9 ■ Instauration d'une Participation pour Voirie et Réseaux (PVR) dans le cadre du projet de construction du Syndicat des Eaux du Pays de Bain.**

**10 ■ Equipements sportifs.**

- Achat de buts de football.

**11 ■ Communauté de communes de Moyenne Vilaine et Semnon.**

- Modification des statuts.

**12 ■ Questions diverses.**

**1 ■ Approbation du Compte de gestion 2010 « Commune »**

- Dressé par M. ARMAND Pierrick, receveur.

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le compte gestion 2010 « Commune » qui s'établit ainsi :

✓ Section de fonctionnement :	Dépenses	518 690,34 €
	Recettes	639 928,63 €
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>121 238,29 €</b>
	Excédent reporté n-1	0,00 €
	<b>Excédent cumulé</b>	<b>121 238,29 €</b>
✓ Section d'investissement :	Dépenses	228 491,10 €
	Recettes	369 037,71 €
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>140 546,61 €</b>
	Excédent reporté n-1	60 678,30 €
	<b>Excédent cumulé</b>	<b>201 224,91 €</b>

Madame le Maire quitte la salle et M. Delalande fait procéder au vote. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion du receveur.

## 2 ■ Approbation du Compte de gestion 2010 « Assainissement »

- Dressé par M. ARMAND Pierrick, receveur.

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le compte gestion 2010 « Assainissement » qui s'établit ainsi :

✓ Section de fonctionnement :	Dépenses	4 638,19 €
	Recettes	28 544,06 €
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>23 905,87 €</b>
	Excédent reporté n-1	0,00 €
	<b>Excédent cumulé</b>	<b>23 905,87 €</b>
✓ Section d'investissement :	Dépenses	5 194,78 €
	Recettes	88 933,82 €
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>83 739,04 €</b>
	Déficit reporté n-1	- 42 892,95 €
	<b>Excédent cumulé</b>	<b>40 846,09 €</b>

Madame le Maire quitte la salle et M. Delalande fait procéder au vote. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion du receveur.

## 3 ■ Approbation du Compte administratif 2010 « Commune »

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le compte administratif 2010 dont les résultats sont conformes au compte de gestion du receveur municipal.

Madame le Maire quitte la salle et M. Delalande fait procéder au vote. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif.

## 4 ■ Approbation du Compte administratif 2010 « Assainissement »

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le compte administratif 2010 dont les résultats sont conformes au compte de gestion du receveur municipal.

Madame le Maire quitte la salle et M. Delalande fait procéder au vote. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif.

## 5 ■ Présentation des projets de budgets 2011 de la commune et de l'assainissement

Madame le Maire présente le **projet** de budget de la commune au Conseil Municipal qui s'équilibre comme suit :

- ✓ 637 442,00 € en dépenses et recettes d'exploitation
- ✓ 598 600,00 € en dépenses et recettes d'investissement

Elle précise que ce projet de budget s'inscrit dans la continuité du budget 2010. L'objectif est de maîtriser les dépenses de fonctionnement et de garantir les recettes pour maintenir voire augmenter la capacité d'autofinancement (en diminution constante depuis 2007, notamment à cause du coût de fonctionnement de la cantine et d'une faible hausse des recettes).

Concernant les investissements, les moyens sont concentrés sur quelques opérations modestes (Modernisation de voirie, maisons des associations, la réfection de la toiture de la salle polyvalente, l'achat d'un tracteur élagueur) que la commune peut financer sans avoir recours à l'emprunt.

Madame le Maire présente le **projet** de budget annexe de l'assainissement au Conseil Municipal qui s'équilibre comme suit :

- ✓ 30 970,00 € en dépenses et recettes d'exploitation
- ✓ 702 711,00 € en dépenses et recettes d'investissement

Madame le Maire précise que, pour ce budget, la commune devra dégager les recettes suffisantes pour faire face au coût de mise aux normes de la station d'épuration qui sera financée par un emprunt à hauteur de 415 000 €. La mise en place de la Participation pour voie et réseaux en 2009, va contribuer à financer une partie des investissements. Pour ne pas trop augmenter la redevance, il faut envisager l'augmentation du nombre de raccordés, par l'extension du réseau et l'accueil de nouveaux habitants dans les zones constructibles déjà desservies.

#### **6 ■ Affectation du résultat de fonctionnement « Commune »**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu la présentation du compte administratif de l'exercice **2010**,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice **2010**, constatant que le compte administratif présente :

- un excédent d'investissement de **201 224,91 €**
- un excédent de fonctionnement de **121 238,29 €**

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- **article 1068 « réserves »** pour **121 238,29 €**

#### **7 ■ Affectation du résultat d'exploitation « Assainissement »**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice **2010**,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice **2010**, constatant que le compte administratif présente :

- un excédent d'investissement de **40 846,09 €**
- un excédent d'exploitation de **23 905,87 €**

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- affectation complémentaire en réserves : **23 905,87 €**

#### **8 ■ Vote des taux d'imposition des taxes directes locales**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux des taxes directes locales actuellement en vigueur, à savoir :

- |   |         |
|---|---------|
| ✓ Taxe d'habitation :                       | 15,07 % |
| ✓ Taxe foncière sur propriétés bâties :     | 16,36 % |
| ✓ Taxe foncière sur propriétés non bâties : | 45,78 % |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les taux d'imposition pour l'année 2011 comme suit (augmentation de 4 % des taux):

- |   |         |
|---|---------|
| ✓ Taxe d'habitation :                       | 15,67 % |
| ✓ Taxe foncière sur propriétés bâties :     | 17,01 % |
| ✓ Taxe foncière sur propriétés non bâties : | 47,61 % |

#### **9 ■ Instauration d'une Participation pour Voirie et Réseaux (PVR) dans le cadre du projet de construction du Syndicat des Eaux du Pays de Bain.**

Le Syndicat des Eaux du Pays de Bain a déposé un permis de construire pour une station de reprise au « Bé ». Ce projet de construction nécessitera une extension du réseau électrique d'une longueur d'environ 110 mètres. Le montant de la participation à ces travaux est estimé à 2 700 €.

Depuis 2008, la contribution aux travaux d'extension à réaliser dans le cadre d'une autorisation d'urbanisme est à la charge de la commune. Cependant la commune peut instaurer une Participation pour Voirie et Réseaux (PVR) au bénéficiaire de l'autorisation.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide que la part communale (2 700 €) des travaux d'extension du réseau électrique nécessité par le projet de construction du Syndicat des Eaux sera mise à la charge du bénéficiaire de l'autorisation d'urbanisme.

## **10 ■ Equipements sportifs.**

- Achat de buts de football.

Mademoiselle Aubry présente au Conseil Municipal les devis reçus concernant l'achat de deux buts de football et de deux paires de filets :

Planet sport	1 454.00 TTC
Casal Sport	1 534.90 TTC

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le devis de Planet' Sport pour un montant de 1 454 € TTC.

## **11 ■ Communauté de communes de Moyenne Vilaine et Semnon.**

- Modification des statuts.

Par délibération en date du 16 février 2011, le Conseil de la Communauté de communes de Moyenne Vilaine et Semnon s'est prononcé en faveur d'une modification statutaire, concernant ses compétences.

Conformément aux articles L.5211-17 et L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseil Municipaux des communes membres de la Communauté de communes sont invités à se prononcer, par délibérations concordantes, sur cette modification statutaire.

Celle-ci fait suite à la définition, par la Communauté de communes, d'un nouveau dispositif de soutien aux écoles de musique par le biais de son projet de territoire.

Ainsi, il y a lieu de modifier les statuts de la Communauté de communes, au niveau de ses objets qui doivent être rectifiés dans le domaine de la culture.

L'actuelle formulation se présente ainsi :

« Contribution au développement des activités musicales par le soutien aux associations :

- OPUS 17
- Les Menhirs
- Association musicale du Pays des Vallons de Vilaine »

Le Conseil Communautaire a décidé de la remplacer par la nouvelle formulation suivante :

« Mise en œuvre d'une politique en faveur des enseignements artistiques liés à la musique reposant sur un ensemble d'objectifs visant :

- la structuration de l'offre de l'enseignement musical
- la recherche d'une mutualisation entre les associations reconnues sur le territoire que sont OPUS 17, Les Menhirs, MJC de Messac-Guipry
- le pilotage de la coordination entre les 3 associations musicales (OPUS 17, Les Menhirs, MJC de Messac-Guipry)
- la constitution d'un instrumentarium mutualisé

Partenariat avec la Communauté de communes du Canton de Guichen pour la mise à disposition d'un musicien de l'école de musique intercommunale « Musicole » intervenant dans les écoles, en application du Plan « Musiques en Ille et Vilaine ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, se prononce en faveur de la modification des statuts de la Communauté de Communes, telle que le Conseil Communautaire l'a adopté lors de sa réunion en date du 16 février 2011.

## **12 ■ Questions diverses**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans un double souci de simplification administrative et d'allègement du coût des funérailles pour les familles, seules donnent lieu au paiement de vacation :

- la fermeture du cercueil (opération généralement effectuée par les pompes funèbres)
- les opérations d'exhumation